

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
ILLE ET VILAINE**

**COMMUNE DE
LA SELLE-EN-LUITRÉ**

Nombre de Conseillers :

En exercice	13
Présents	10
Votants	13

Date de la convocation :

9 octobre 2023

Date d'affichage

9 octobre 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le 17 octobre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **M. Denis CHOPIN**, maire.

Étaient présents : Denis CHOPIN, Maire, Franck BRYON, Florence GELOIN, Adjoint, David GILBERT, Guillaume LALOE, Isabelle JEHAN, Christèle HARDY, Nathalie BRILLARD, Maëlig LE DU, Pierrick BARON Conseillers.

Étaient absents excusés : Catherine DOMAGNE a donné son pouvoir à Isabelle JEHAN, Loïc CARRE a donné son pouvoir à Denis CHOPIN, Denis TALIGOT a donné son pouvoir à Franck BRYON,

Secrétaire de séance : Florence GELOIN

OBJET DE LA DELIBERATION N°77/2023 : **PROPOSITION D'ASSURANCES COLLECTIVITE 2024**

Notre contrat d'assurances avec la société d'assurances SMACL s'achève au 31.12.2023.

Monsieur Le Maire a rencontré le référent de la SMACL fin août 2023 afin de faire le point sur les différents contrats (responsabilité civile, dommages aux biens, véhicules à moteur, auto-collaborateurs, protection juridique, protection fonctionnelle) et s'assurer que la collectivité était couverte pour tous les risques.

Un état des lieux a été réalisé et le service administratif a mis à jour les surfaces (m²) des bâtiments en propriété de la collectivité.

RAPPEL des cotisations sur les trois dernières années :

2021 : 4 960.88 €

2022 : 5 106.12 €

2023 : 5 480.67 €

Voici la proposition pour 2024 :

Responsabilités : sans franchise hors options : **696.02 € TTC**

Dommages aux biens avec franchise 300 € hors options : **3475.62 € TTC**

Véhicules à moteur – Offre avec formule 3 sans franchise : **1387.05 € TTC**

Auto-Collaborateurs : sans franchise hors options : **326.42 € TTC**

Protection juridique : sans franchise : **410.97 € TTC**

Protection fonctionnelle : sans franchise : **73.52 € TTC**

TOTAL : 6 369.60 euros TTC (+16% par rapport à 2023)

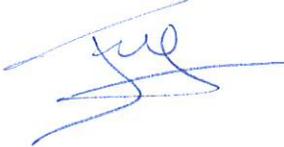
Après avoir délibéré à l'unanimité des présents, le conseil municipal :

- VALIDE** la nouvelle offre de la SMACL pour la somme globale de **6 369.60 € TTC**
- APPROUVE** la validité du contrat pour 6 ans (possibilité de résilier ce dernier avec préavis de 4 mois)
- AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Florence GELOIN

Secrétaire de séance,



Pour extrait conforme au registre,

Le Maire, Denis CHOPIN

